

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER, Philippe SIMON, Philippe ROUX et Alan TORSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLÉ (excusé)
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	M. Jacques NIERLÉ
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

---

<b>A.</b>	<b>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 mai 2019 .....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Communications du Bureau du Conseil municipal.....</b>	<b>3</b>
1.	Informations diverses.....	3
a)	Démission de M. Philippe Roux, conseiller municipal avec effet au 22 juin 2019 .....	3
b)	Tournoi des élus .....	3
d)	CMNET.....	3
<b>C.</b>	<b>Propositions du Conseil administratif .....</b>	<b>4</b>
1.	<b>Projet d'implantation d'une crèche sur la commune .....</b>	<b>4</b>
2.	<b>Projet de délibération N°3-2019 : Octroi d'un prêt de CHF 1'500'000.- à la société anonyme « Garage Bourgeois » destiné à financer des aménagements pour l'implantation d'une crèche sur la parcelle N° 316 sise sur la commune de Perly-Certoux .....</b>	<b>4</b>
<b>D.</b>	<b>Communications du Conseil administratif .....</b>	<b>10</b>
1.	Informations diverses.....	10
a)	Chemin de Quédan (réponse aux questions individuelles).....	10
b)	Installation d'un défibrillateur à la mairie : CHF 5000.- non prévus au budget .....	10
c)	Nouveau projet de bulle pour le TCPC .....	10
d)	« La Nuit est belle ».....	11
<b>E.</b>	<b>Propositions individuelles &amp; questions .....</b>	<b>11</b>
a)	Configuration de la salle.....	11
b)	Exposition sur la médiation interculturelle .....	12
c)	Plantes de la salle du Conseil municipal.....	12
d)	Dégradation de la patinoire .....	12
e)	Civisme au bord de l'Aire .....	12

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h01. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Steve Delaude, Maire et MM. Fernand Savigny et Christian Gorce, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (5 personnes).

Il excuse l'absence de M. Nierlé.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 mai 2019

P. 3, avant dernier paragraphe, supprimer : *Comme Mme Fournier demande la durée de l'événement, M. Delaude répond que ce sera sur un week-end durant l'année 2021. ~~d'un week-end.~~*

P. 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, corriger : (...), *il faudrait donc que ses membres prennent une décision le ~~21~~ 20 juin 2019 sur ce projet de crèche, (...)*

P. 9, 7<sup>e</sup> paragraphe, modifier : (...) *Il rappelle que les Conseillers municipaux sont ~~là~~ élus pour décider et ~~prendre des risques~~ assumer.*

P. 10, 3<sup>e</sup> paragraphe avant la fin, ajouter : *M. Savigny indique que le plan financier du projet Bourgeois prévoit la vente des PPE mais aussi leur location, à des conditions très mauvaises.*

P. 10, 2<sup>e</sup> paragraphe avant la fin, modifier : *M. Gaudin intervient pour indiquer que PPE veut dire Propriété Par Etage et qu'elles sont ~~subventionnées~~ contrôlées par l'Etat, sinon, la PPE standard peut être louée de manière libre.*

P. 12, 3<sup>e</sup> paragraphe, corriger : *M. Savigny explique que deux ou trois semaines après, les architectes du projet ont ~~convoqué~~ demandé un rendez-vous à la commune pour lui présenter un projet prenant en considération toutes les remarques de la commune.*

P. 12, 6<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *M. Gorce ajoute que l'exécutif a été attentif à ce que le pont de Certoux ne soit pas élargi pour attirer plus de trafic motorisé ~~mais~~ toutefois que ce pont reste très étroit ~~aussi~~ pour la sécurité des piétons.*

P. 12, avant-dernier paragraphe, préciser : *M. Savigny répond qu'il vient d'expliquer, pour la deuxième question, que non.*

P. 14, 3<sup>e</sup> paragraphe, corriger : *M. Delaude invite à mettre en perspective qu'un e-mail représente 15'000km de câble et qu'un méga ~~fait~~ représente une pollution de 19 microgrammes ~~de production électrique.~~*

Ainsi modifié, le **procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 est approuvé par 17 voix « pour » et 1 abstention, avec remerciements à son auteur.**

### Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 mai 2019

M. Savigny propose que l'on supprime les termes « à la présente » dans « à la présente délibération » au point 3 du compte-rendu, car les comptes sont annexés à la délibération même.

Ainsi modifié, le **compte rendu des décisions de la séance du 23 mai 2019 est approuvé par 17 voix « pour » et 1 abstention.**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### B. Communications du Bureau du Conseil municipal

#### 1. Informations diverses

##### a) Démission de M. Philippe Roux, conseiller municipal avec effet au 22 juin 2019

Le Président remercie M. Roux pour ses 12 années de participation à la vie publique, pour son investissement et son implication dans les différentes commissions, et particulièrement pour son engagement dans la tenue des bureaux de vote. Le Président informe que Mme Rachel Bourquin Guidi sera assermentée lors de la prochaine séance. Il ajoute que M. Roux offre la verrée qui suivra la séance de ce jour.

M. Roux est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

##### b) Tournoi de football des élus

Le Président passe la parole à M. Martignoni.

M. Martignoni communique que l'équipe du Conseil municipal a remporté pour la première fois le challenge des élus. Au-delà du résultat sportif, M. Martignoni salue l'exemplarité et le fair-play qui a qualifié cette équipe. Cette victoire boucle une année faste pour le football communal puisque le FC-PC a gagné de nouveaux titres cette année. Il informe que la Coupe des élus sera remise en jeu l'an prochain à Perly-Certoux.

##### c) Séance extraordinaire du Conseil municipal le jeudi 27 juin 2019 (sous réserve)

Le Président indique que cette éventuelle séance est confirmée par le Service des affaires communales. Seuls les objets figurant à l'ordre du jour peuvent être traités, sans les divers. Si cette séance a lieu, la prestation de serment de Mme Bourquin Guidi est tout-à-fait envisageable lors de celle-ci.

##### d) CMNET

Le Président rappelle que ce point revient suite à la dernière question posée lors de la précédente séance du Conseil municipal, sur les documents électroniques utiles pour les Conseillers municipaux. La décision protocolée était que le Conseil administratif devait réfléchir à une solution. Celle-ci est la mise en place d'un CMNET dès la législature 2020-2025. Le CMNET est un système de documentation électronique utilisé par 34 communes du canton. Il s'agit d'un espace commun sur lequel les Conseillers municipaux peuvent consulter les documents utiles pour la séance depuis l'extérieur de la mairie. Une adresse e-mail spécifique est mise à disposition, soit [prenom.nom@commune.ch](mailto:prenom.nom@commune.ch), qui peut être redirigée sur une adresse e-mail autre. On peut trier les documents par sujet, par mot clé, les documents des commissions sont aussi concernés. Ce CMNET est alimenté par l'administration, les Conseillers municipaux sont les lecteurs de ce système.

M. Gisiger indique s'être renseigné auprès de certaines communes. A Lancy, les Conseillers municipaux trouvent très pratique ce CMNET. A Plan-les-Ouates, ce CMNET est également très utile pour les commissions et les séances plénières, en plus d'être très facile d'utilisation.

M. Martignoni apporte une précision technique sur l'adresse e-mail, qui servira uniquement à se connecter au CMNET. Il ne s'agit pas d'une boîte d'e-mail supplémentaire comme cela était craint lors d'une discussion précédente.

M. Escher confirme qu'il s'agit uniquement d'un site consultatif, pratique et très simple à utiliser, il connaît le système car il travaille avec dans la commune qui l'emploie.

M. Simon demande quel est le coût de ce CMNET pour la commune. Il pose également la question écologique de ce système par rapport au papier.

Le Président précise qu'il s'agit de demander au Conseil administratif de mettre en place ce CMNET dès la législature 2020-2025, donc, l'exécutif a un an pour répondre à ces deux questions. Le CMNET étant déjà utilisé, les coûts porteront sans doute sur une ou des licence-s ainsi que sur l'achat de tablettes, éventuellement. Il s'agirait des coûts les plus écrasés possibles pour un passage du papier à l'électronique. Quant à la question écologique, elle pourra être abordée plus tard, quand l'exécutif présentera les coûts et la fonctionnalité du projet.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Mouton se fait préciser que le Conseil municipal doit aujourd'hui donner son aval pour aller de l'avant dans ce projet et que ce projet concernera l'ensemble du Conseil municipal et pas seulement celles et ceux qui ne veulent plus le papier.

Le Président répond que l'outil sera le même pour tous, les usages pourront être différenciés, le papier pourra exceptionnellement être utilisé, en fonction du format.

M. Escher est d'avis qu'il faut laisser ouverte la possibilité de recevoir les éléments papier encore.

Mme Fournier est ravie de cette perspective du CMNET et remercie de la rapidité des informations à ce sujet.

M. Gisiger remarque que cela donnera davantage de travail à l'administration au début, mais cela en gagnera par la suite.

M. Hilty demande si les anciens documents seront trouvables sur CMNET.

M. Gorce répond que certains documents seront mis mais pas tous.

M. Mouton demande si les documents qui apparaissent sur le site internet resteront.

M. Delaude répond que ce sont deux choses différentes : Le CMNET est à l'usage des Conseillers, le site est à l'usage du public. Il explique que les exécutifs élus utilisent déjà un système de type CMNET, mais au niveau de l'ACG.

M. Escher répète que ce système est très simple et pratique. On peut imprimer les documents depuis le CMNET si on le veut.

M. Gisiger souligne que les Conseillers municipaux ont accès aux PV des autres commissions, cela ajoute à la communication entre municipaux.

M. Delaude précise que les rapports des commissions sont accessibles, les PV restent totalement hermétiques. Il ajoute, suite à une demande de M. Hilty, que cela protège les discussions qui se déroulent en commission et qui ne sont pas publiques.

Le Président met aux voix la proposition de mandat au Conseil administratif.

**Par 17 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal donne mandat au Conseil administratif d'étudier une solution de gestion électronique des documents du Conseil municipal, de type CMNET, en vue de l'introduire pour la prochaine législature 2020-2025.**

### C. Propositions du Conseil administratif

#### 1. Projet d'implantation d'une crèche sur la commune

2. **Projet de délibération N°3-2019** : Octroi d'un prêt de CHF 1'500'000.- à la société anonyme « Garage Bourgeois » destiné à financer des aménagements pour l'implantation d'une crèche sur la parcelle N° 316 sise sur la commune de Perly-Certoux

Le Président précise que les propositions du Conseil administratif porte sur un seul sujet, la crèche. Les explications et la discussion vont porter sur les deux points à l'ordre du jour, soit le projet d'implantation d'une crèche et le projet de délibération No 3-2019 qui suit. Il passe la parole à M. Savigny.

M. Savigny rappelle que la Société Garage Bourgeois SA appartient à la commune. Garage Bourgeois SA financera les aménagements d'une société qui mettrait en place une crèche dans son bâtiment, ce financement serait converti en loyer pour la crèche. La délibération est un moyen qui permet de formellement s'engager dans la prise en charge par la commune de places de crèches, qui les subventionnera ensuite pour ses habitants. La délibération, même si elle porte sur un prêt, est engageante pour la commune car l'objectif est de prendre des places de crèche dans la structure réalisée dans les locaux de la SA. De plus, la forme de la délibération est retenue car elle ouvre à un référendum de la population sur ce sujet.

M. Savigny rappelle les documents qui ont été envoyés avec l'ordre du jour: deux tableaux avec une note explicative. Il explique l'un des tableaux, qui simule les coûts à charge de la commune pour l'acquisition de 25 places sur un total

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

de 54 places de crèche possibles dans le bâtiment. Figurent aussi les éléments de subventions qu'une commune peut recevoir si elle a des places de crèches. Ces subventions, cantonales et fédérales, sont versées avec un décalage de plusieurs années avec le moment de création de ces places. Le tableau intègre aussi l'entrée en vigueur de la RFFA, qui prévoit un prélèvement de 0,07% des masses salariales exclusivement destinées à financer des collectivités par rapport aux places de crèche qu'elles subventionnent.

Répondant à une question de Mme Fournier, M. Savigny indique que la participation des parents tel qu'indiquée dans la simulation est une moyenne annuelle calculée sur la base d'une place occupée à 80% car un taux d'occupation à 100% est difficile à atteindre. M. Savigny précise que l'entité privée qui gèrerait cette crèche ouvrirait 12 mois de l'année, ce qui répartit mieux les coûts, alors que les structures habituelles ouvrent 11 mois. M. Savigny résume que la participation des parents représente généralement un tiers des coûts de la crèche, soit 33%. Mais ici, c'est un tiers des coûts de la crèche que la commune achètera auprès de la structure privée, au prix de revient de la structure. Le coût de la commune sera réduit des subventions que la commune recevra. M. Savigny rappelle que la loi sur le renforcement de la péréquation intercommunale et le développement de l'intercommunalité prévoit une subvention de CHF 10'000.- par place de crèche subventionnée dans les communes. Le coût de ces CHF 10'000.- sont répartis entre les communes selon la valeur de leur centime. Actuellement, Perly-Certoux participe à ce financement mais ne reçoit rien, car elle n'a pas de place de crèche.

M. Savigny reprend l'examen du tableau, qu'il invite à comprendre sur plusieurs années, car les subventions peuvent varier chaque année. Il indique que la commune bénéficie aussi de la prise en charge administrative de la facturation par la crèche privée, ce qui représente un montant de CHF 600.-/place au niveau annuel. Cela représente au total CHF 15'000.- par an, ce qui est intéressant par rapport à la prestation offerte. Traduit en termes d'impôts, le coût net de ces 25 places de crèche pour la commune représenterait entre 1.5 et 2 cts d'impôts. M. Savigny indique que cela ne représente pas obligatoirement une augmentation des centimes, mais bien le coût en centime additionnel de la crèche. Il signale que la fourchette la plus haute a été retenue pour les coûts d'installation, même si des discussions visent à les diminuer actuellement. Ces diminutions seront répercutées aussi sur le loyer payé par le partenaire crèche.

M. Savigny indique que le deuxième tableau présente les coûts détaillés des coûts d'une structure qui offrirait 54 places de crèche. Il informe que, depuis le début des discussions avec le partenaire, sont intervenues des nouvelles normes d'usage mises en place par l'Etat (soit l'OCIRT, Office cantonal de l'inspection et des relations de travail) pour les structures de la petite enfance, qui ont comme effet d'augmenter les coûts d'exploitation de la crèche par rapport aux simulations effectuées au départ. Il reste à savoir si la crèche privée y est soumise. Dans cette attente, les deux options sont présentées dans ce tableau, M. Savigny indiquant que les normes touchent essentiellement les coûts du personnel. On passe de CHF 1,3 millions à 1,6 millions. Les simulations prennent en compte les éléments les plus coûteux pour offrir aux Conseillers municipaux de comprendre s'il faudra augmenter les centimes additionnels ou non, et si non, de comprendre que les centimes à affecter à une place de crèche ne pourront pas l'être à une autre prestation que la commune devrait donner à sa population. Dans ce tableau, le prix des 25 places achetées par la commune passerait de CHF 817'000.- à CHF 987'000.- avant la participation des parents, qui représente le tiers de ces montants. Ce tiers reste toujours, que les usages passent ou pas pour la structure privée. S'il s'avérait qu'elle n'était pas ou que partiellement soumise à ces usages, le coût des places diminuerait pour la commune, les subventions et la part des parents restant les mêmes. En retenant les coûts les plus élevés, la simulation prend l'option que la commune irait de l'avant pour l'établissement d'une crèche dans les locaux du Garage Bourgeois, société entièrement détenue par la commune.

M. Savigny indique être prêt à répondre à des questions.

Le Président le remercie pour sa présentation.

M. Gorce précise encore que les montants présentés ici sont plus bas que dans les autres communes. Il ajoute que la problématique des usages frappe toutes les communes, et que toutes auront des coûts qui vont augmenter. Il donne des chiffres d'une autre commune, qui a des tarifs de 44'000.- par place. Perly-Certoux reste inférieure.

M. Savigny rappelle que la commune avait bénéficié de simulations d'un mandataire faite il y a quelques années. Par rapport à ces simulations, le mandataire devrait intégrer ces usages dans les coûts. Le coût de la place tel que calculé par ce mandataire s'élèverait à CHF 44'000.- ou 45'000.- ce qui reste supérieur au coût de CHF 39'000.- calculé pour la structure retenue à Perly-Certoux, même après intégration de ces usages.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Prina demande si les communes pourraient faire revenir l'OCIRT en arrière, par rapport à ces nouveaux usages.

M. Savigny répond que l'ACG a réagi officiellement mais les communes n'ont pas de retour.

M. Gorce répond que les simulations effectuées par la commune sont faites sur des bases prudentes. La directrice de la crèche a aussi déjà fait des démarches pour réduire ses coûts.

Mme de Raemy demande ce qui se passe si les 29 places de la crèche privée ne devaient pas être prises, si cela aurait des conséquences sur la commune.

M. Savigny répond que ces places seront vendues aux parents à 100% du prix. La directrice de la structure privée a déjà des crèches ailleurs en Suisse et à Genève et cela marche. Si elle est intéressée par notre localisation, c'est en partie parce que nous sommes proches d'une zone industrielle. Sa pédagogie de crèche multilingue répond aussi à la diversité linguistique des employés de ces entreprises. La question est de savoir combien de temps une telle structure peut tenir. L'impact pour la commune, si elle devait ne pas tenir, serait la résiliation du bail ou la reprise de la crèche par la commune.

M. Gorce ajoute que la propriétaire de la crèche est également intéressée par le fait que la commune prendra près de la moitié des places. Elle est confiante sur le fait qu'elle parviendra à remplir ses places privées.

M. Savigny souligne que le risque pourrait aussi être que ses 29 places soient remplies à 100% et que la directrice souhaite davantage de places, qui lui rapporteraient davantage que le prix de revient des places vendues à la commune. Mais, ce n'est pas la problématique. La directrice cherche à diminuer au maximum ses coûts, mais sans que cela ne nuise à la qualité pédagogique auprès des enfants.

M. Mouton remercie pour le travail effectué sur ce sujet, et les nombreux éléments qui sont soumis au Conseil municipal. Il souhaite être au clair sur la transformation des coûts en centime additionnel qui ne représentent pas automatiquement une augmentation des centimes additionnels. Autrement dit, il pourrait y avoir la crèche sans augmentation du centime additionnel.

M. Savigny répond que le coût net de la crèche représente entre 1,5 et 2 ct additionnels d'impôts. S'il faut augmenter ou pas les centimes est une autre problématique. Suite à la réforme de l'imposition des entreprises, les budgets des communes vont changer, celui de Perly-Certoux en particulier puisqu'elle est l'une des trois communes les plus touchées. La RFFA permet aux communes de présenter des budgets déficitaires pendant quelques années, pour leur permettre d'assumer l'impact de la baisse des impôts des personnes morales. La valeur du centime va diminuer. Les simulations présentées pour la crèche prennent déjà comme valeur du centime, une valeur diminuée. Les 2 ct calculés n'ont pas la même valeur que les 2 ct aujourd'hui. M. Savigny rappelle que la commune, si elle enregistrait une diminution de sa capacité financière, recevrait aussi des subventions qu'elle ne touche pas aujourd'hui. La commune a aussi tenu compte du départ d'une entreprise, mais elle a appris qu'une entreprise de même catégorie prendrait la place laissée vide par la première. M. Savigny résume qu'on est toujours dans les simulations et les hypothèses, la seule chose qu'il peut garantir, c'est que ces chiffres ne seront pas la réalité. Ils sont simulés au plus près, tenant compte de divers facteurs.

Mme Maytain remercie également l'exécutif pour cette présentation. Entre la première étude d'une crèche entièrement gérée par la commune et ce résultat, d'énormes différences existent, avec des coûts revus à la baisse. Cela permet de réfléchir différemment sur la création de cette crèche. Mme Maytain est certaine que la collaboration avec une crèche privée est la meilleure solution pour la commune. Elle redouterait que la commune perde la collaboration avec la crèche Little Green House et Mme Lax, sa créatrice. Depuis 12 ans qu'elle est conseillère municipale, c'est la première fois qu'elle est appelée à voter sur une infrastructure qui pourrait changer le taux de centime additionnel. Pour elle, la question à se poser est : l'enjeu vaut-il un éventuel impôt additionnel ? Sa réponse est oui, elle avance divers arguments socio-économiques de la société actuelle à l'appui. Elle rappelle que cette création est audacieuse, mais qu'elle répond à une attente d'une partie de la population et que le risque financier n'est pas énorme, d'autant qu'il est partagé par deux partenaires. Si, dans 3 ou 4 ans, on devait se rendre compte que cela ne marche pas, on serait trois à s'être trompé : Amalthée, premier mandataire à avoir conduit l'étude sur les besoins de la population en matière de crèche, Little Green House et la commune. Elle redoute que si la crèche devait être refusée, le sujet crèche disparaîtrait des débats pour les 15 prochaines années. Mme Maytain rappelle les constructions d'immeuble prévues sur la commune et souligne qu'à Plan-les-Ouates, une crèche est réalisée dès 3 immeubles construits. Les jeunes familles s'établiront là où existera une crèche à proximité. Mme

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Maytain appelle le Conseil à être visionnaire et à imaginer la commune dans les prochaines années. Ce serait du gâchis si le Conseil rejetait la crèche ce soir.

M. Martignoni demande à M. Savigny si, avec son expérience, les chiffres et scénarii donnés au Conseil administratif concernant cette réforme de la fiscalité, lui semblent cohérents et fiables ou non.

M. Savigny répond que des chiffres erronés ont déjà été produits par le passé. La méthode actuellement mise en place par le canton s'est fortement améliorée. Invitant à se souvenir des graphiques qu'il présente chaque année, M. Savigny note que les dix dernières années, les réalités étaient bien supérieures aux chiffres des simulations donnés. Là, la situation va changer. Mais elle changera pour toutes les communes. La commune ne sera pas plus touchée que la moyenne des communes. Il explique encore qu'il a pris en compte ici toutes les hypothèses possibles et qu'il a tenu compte aussi dans ses simulations de la valeur du centime des années prochaines.

M. Prina souligne que le coût net pris en compte pour la commune, de CHF 350'000.-, représente un peu moins de 5% du budget de la commune. Cela lui semble tout à fait acceptable. Dix ans à CHF 350'000.- cela fait 3,5 millions qui pourraient être payés rubis sur ongle, en n'impactant pas le budget de fonctionnement de la commune.

M. Gorce revient sur l'intervention de Mme Maytain. Il ne trouve pas que la commune soit audacieuse avec ce projet, d'autres communes font ce choix. A Hermance, les démarches sont entreprises pour une crèche intercommunale de 118 places, dont 86 places prises par Collonge-Bellerive. Hermance augmentera de 50% sa capacité en places de crèche, car elle a une forte demande. Carouge, et bientôt Veyrier, construit aussi une nouvelle crèche. M. Gorce indique que les crèches réduisent le recours aux accueillants familiaux de jour, qui ne sont pas le premier choix des parents, comme un sondage l'a indiqué, même si la solution réjouit par la suite ces familles. Les accueillants familiaux de jour aussi cherchent à créer, pour les enfants qu'ils encadrent, des regroupements avec d'autres accueillants. Ensemble, ils recréent une situation de crèche. On observe que le besoin des parents est donc la crèche. La crèche retenue, Little Green House, en plus du bilinguisme, propose aussi des horaires très étendus, notamment en soirée, en offrant aux parents de venir chercher leurs enfants plus tard. Les simulations réalisées par M. Savigny, dont Perly-Certoux bénéficie grandement, canalisent cette audace. Par ailleurs, les autres communes, qui n'ont pas cette expertise, ont le courage aussi de prendre cette décision.

M. Hilty se dit surpris qu'on minimise l'impact financier de ce projet par des simulations aboutissant à 2% en moyenne. On sait aujourd'hui qu'une grosse entreprise va partir et que cela obligera à augmenter le centime additionnel. Se rajoute la crèche, il va donc falloir demander un effort à tous les communiens. Il est d'accord avec la crèche mais pas à n'importe quel prix. Il entend qu'une entreprise va potentiellement venir mais ce n'est pas sûr, donc M. Hilty se base sur du concret. Il aimerait que la crèche soit autofinancée, c'est-à-dire qu'on puisse l'offrir aux communiens sans leur demander quoi que ce soit. Il se demande, si la crèche devait être attractive, si, dans les discussions avec l'entreprise potentielle, on leur propose des places de crèches sur la commune. Par ailleurs, il faut aussi retenir que des habitants ne vont pas supporter une hausse d'impôt de 5% et vont partir. Soyons visionnaire, dit-il, mais ne perdons pas de vue les chiffres qui sont concrets. Il demande si Little Green House est ouverte à réserver des places pour l'entreprise.

M. Savigny ne pense pas aller vers une entreprise pour lui demander de financer des places de crèches. Si l'idéal, selon M. Hilty, était que la crèche s'autofinance, alors la commune ne devrait prendre aucune place. Les habitants achèteraient alors des places au prix fort. Est-ce que cela va répondre à tous les besoins de la population, M. Savigny en doute car le coût sera de CHF 3000.- à 3500.- par mois pour une place à temps plein. Il précise que les démarches ont été faites pour le repreneur des locaux de cette entreprise, les simulations sont donc assez réalistes même si prudentes.

M. Hilty dit s'être mal exprimé, il sait qu'une crèche a un coût, mais si une grosse entreprise venait, les recettes fiscales augmenteraient ce qui permettrait de financer la crèche sans augmenter le centime additionnel. Il pense important de rendre attractive notre commune en faisant valoir à l'entreprise nouvelle qu'elle aurait des places de crèche si elle vient s'installer chez nous.

M. Savigny rappelle que l'idée de la crèche est d'être proposée aux habitants de la commune. La priorité n'est pas les places pour des employés d'entreprise, même si l'entreprise peut financer la part privée des places pour ses employés.

M. Hilty veut savoir si la commune peut obliger Little Green House à attribuer des places à des entreprises de la commune.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny estime que cela peut être abordé avec la directrice de cette crèche.

M. Gorce estime que le modèle de crèche mis en place pour la commune permet d'offrir des places aux habitants, tout en étant aussi attractif pour une entreprise, ce qui répond au souci exprimé par M. Hilty.

M. Savigny montre un graphique, qui présente la réponse de chaque commune aux besoins en matière de places de crèche pour des enfants de moins de 4 ans. Comparativement à l'ensemble des communes, il y a 2 ou 3 ans, Perly-Certoux répondait à 3 ou 4% aux besoins, par le biais des « mamans de jours » uniquement. Avec une crèche de 54 places, la réponse de la commune atteint les 45% des besoins quantifiés, ce qui place Perly-Certoux au niveau de la commune qui offre la meilleure réponse aux besoins de sa population, qui est Plan-les-Ouates. M. Savigny précise que le calcul se fait par rapport à sa population et non aux entreprises qui se trouvent sur le territoire communal. Il poursuit qu'avec la décision de prendre 25 places, la commune reste dans la partie supérieure de ce graphique.

M. Mouton intervient pour souligner qu'il serait possible de parler chiffres encore longtemps. Il se base sur son expérience de quatre présentations de budget qui ont toujours été soit justes, soit en-dessous de la réalité ce qui a permis à la commune de faire des amortissements complémentaires, pour dire toute sa confiance dans les chiffres qui ont été présentés. Il est sensible aux arguments présentés par Mme Maytain. Il souhaite que le Conseil municipal soit visionnaire et qu'il se projette dans l'avenir, au lieu de s'occuper pour une fois des affaires courantes. Il veut que ce Conseil décide, non pas uniquement sur des chiffres mais sur la projection qu'on a de la commune. Sa vision est faite, il pense que cette crèche est indispensable pour l'évolution de Perly-Certoux.

M. Escher rejoint M. Mouton. Il pense que le financement est surmontable. Il estime aussi que le Conseil municipal doit prendre une décision et que si la commune veut être attractive pour des jeunes familles, elle doit avoir une crèche. L'emplacement est connu, les murs sont montés, il faut maintenant les aménager. Pour aménager cette crèche, il faut voter ce crédit. Sa décision aussi est prise.

M. Delaude souhaite rassurer M. Hilty sur le fait que la directrice de la crèche sera ouverte aux besoins des entreprises. M. Hilty souhaite qu'on puisse lui garantir que les entreprises bénéficieront de places dans cette crèche, mais le Conseil administratif ne peut rien lui garantir, car le futur du projet est ce soir dans les mains du Conseil municipal.

M. Escher estime que le Conseil a tous les éléments pour voter ce soir, la séance prévue la semaine prochaine n'aura pas lieu d'être.

Le Président remercie pour la discussion et les éléments amenés par le Conseil administratif.

Il lit la délibération puis la fait voter comme suit :

*OCTROI D'UN PRÊT DE CHF 1'500'000.- A LA SOCIETE ANONYME «GARAGE BOURGEOIS SA» DESTINE A FINANCER DES AMENAGEMENTS POUR L'IMPLANTATION D'UNE CRECHE SUR LA PARCELLE N°316 SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX*

*Vu l'opportunité pour la commune de bénéficier de places de crèche dans le cadre du projet de construction sis sur la parcelle 316 dans une partie des surfaces commerciales*

*Vu les discussions en cours avec une structure privée spécialisée dans l'accueil de la petite enfance qui prévoit de s'installer dans les locaux de la société Garage Bourgeois SA*

*Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir bénéficier dans le cadre de ce projet d'environ 25 places de crèche sur un total de 54 afin de répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants habitant sur le territoire communal pour leur offrir des places en crèche*

*Vu la nécessité d'aménager lesdits locaux afin de répondre aux besoins et spécificités du futur preneur de bail. Ceux-ci consistent à divers travaux nécessaires pour aménager les surfaces brutes destinées à l'activité de crèche, soit : maçonnerie, façades (portes et fenêtres), menuiserie, électricité, chauffage et ventilation, sanitaires, plâtrerie, peinture, chape, carrelage. Auxquels viennent s'ajouter les taxes, frais et débours, ainsi que les honoraires d'architectes, ingénieurs civils, acoustiques, sécurité et énergétique*



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Vu la délibération n° 11-2015 relative à l'octroi d'un prêt et/ou d'une avance de CHF 650'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA », acceptée par seize voix « pour » et une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, approuvée le 12 novembre 2015 par le Département Présidentiel, destiné d'une part à couvrir des coûts d'architecte à hauteur de CHF 600'000 encourus par la société sur son projet immobilier, et d'autre part lui apporter les liquidités nécessaires, estimées à CHF 50'000.- pour qu'elle puisse faire face à ses dépenses courantes et dispose d'une réserve de liquidités*

*Vu la délibération n° 1-2016 relative à l'octroi d'un prêt de CHF 1'500'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA », acceptée à l'unanimité des voix, soit par 14 voix «pour», lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, approuvée le 13 mai 2016 par le Département Présidentiel, destiné à financer les frais d'étude pour les phases projet et soumissions aux termes desquels une détermination précise des coûts du projet immobilier pourra être établie.*

*Vu l'octroi d'un prêt et/ou d'une avance et/ou d'un cautionnement au total de CHF 25'300'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA» accepté à l'unanimité des membres présents le 21 septembre 2017 et approuvé par le département présidentiel le 10 novembre 2017 destiné à lui permettre de financer la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble de logements et d'activité sur la parcelle 316 de la commune de Perly-Certoux*

*Vu le crédit d'étude de CHF 167'000.- accepté par 11 voix « pour » et une abstention le 25 janvier 2018, devenu exécutoire le 15 mars 2019, en vue de l'implantation d'une crèche dans le cadre du projet de construction sur la parcelle n° 316 sise sur la commune de Perly-Certoux*

*Vu le rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéfices d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux accepté par le Conseil municipal par dix voix «pour», une voix «contre» et cinq abstentions lors de la séance du 22 février 2018*

*Vu le rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du Plan financier 2018-2028 de la commune de Perly-Certoux accepté par treize voix « pour », une voix « contre » et deux abstentions*

*Vu les des dernières informations communiquées oralement au Conseil municipal lors des séances du 20 septembre 2018, 21 mars et 23 mai 2019, ainsi que du 20 juin 2019,*

*Vu l'article 30, al. 1, lettres e et g et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### **DÉCIDE**

**par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 abstentions**

- 1. D'ouvrir un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'octroi d'un prêt à la société « Garage Bourgeois SA » destiné au financement de la réalisation des aménagements en vue de l'implantation d'une crèche dans le bâtiment en construction sur la parcelle n°316 sise sur la commune de Perly-Certoux*
- 2. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.*
- 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt ou les actes de cautionnement.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du montant de la part du crédit qui sera accordé sous forme d'avance ou de prêt à la société.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### D. Communications du Conseil administratif

#### 1. Informations diverses

##### a) Chemin de Quédan (réponse aux questions individuelles)

M. Gorce revient sur la demande de fermer ce chemin pour empêcher le trafic de véhicules sur ce chemin réservé au trafic agricole. Un comptage a été effectué pour déterminer combien de véhicules fraudeurs empruntaient ce chemin. Une session de 48h a été effectuée en décembre 2018 et une autre en juin 2019. Une nette augmentation est relevée entre ces deux périodes : 48 deux-roues (motos et vélos confondus) en 2018 à 100 en juin 2019 ; 45 voitures en 2018 à 119 en 2019 ; 3 camions (ou tracteurs) détectés. M. Gorce résume que cela reste un nombre élevé de véhicules hors la loi qui empruntent ce chemin. Divers systèmes de fermeture ont été envisagés. Les deux agriculteurs ont été consultés sur ces systèmes et sont fermement opposés à toute fermeture de ce chemin. La commune a fait appel aux APM pour des contrôles sur ce chemin et des amendes infligées aux conducteurs fautifs. M. Gorce précise que les vitesses mesurées, toutes inférieures à 20 km/h sur cet échantillon, restent raisonnables. Il détaille les coûts des systèmes de fermeture, qui vont de CHF 1500.- à CHF 15'000.- pour le plus coûteux. Compte tenu de l'opposition des agriculteurs, M. Gorce réitère que le Conseil administratif souhaite d'abord la mise en place d'une campagne de répression.

M. Savigny précise que la demande portera sur les plages horaires au cours desquelles les véhicules passent le plus sur le chemin.

Mme Fournier demande si les vélos et motos sont concernés par l'interdiction.

M. Gorce répond que oui.

Mme de Raemy se fait confirmer que, dans le projet soumis aux agriculteurs, la possibilité de ne fermer qu'un seul côté leur a été présentée.

M. Roux estime que, selon son expérience de viticulteur, une barrière ne gênerait pas les agriculteurs.

M. Gisiger souhaiterait qu'on associe aux agriculteurs les jardiniers de Nouvelles Graines, afin qu'ils puissent apporter de la terre en voiture.

M. Gorce répond fermement que les jardiniers de Nouvelles Graines, comme les parents d'enfants qui utilisent le parc, ne sont pas agriculteurs et ne doivent pas emprunter ce chemin en voiture privée, même sur les premiers dix mètres.

##### b) Installation d'un défibrillateur à la mairie : CHF 5000.- non prévus au budget

M. Delaude informe qu'il n'y avait pas de défibrillateur dans le bâtiment de la mairie. Ce sera chose faite, mais non prévue au budget. Heureusement, il y a de la réserve sur la ligne, le dépassement sera d'une septantaine de francs.

##### c) Nouveau projet de bulle pour le TCPC

M. Delaude indique que le TCPC revient avec un projet de couverture de deux des courts. Le Conseil administratif en a pris connaissance mais propose le renvoi du sujet à la Commission des Sports. Toutefois, la proposition actuelle est bien moins onéreuse que le premier projet présenté, les coûts d'exploitation aussi sont revus à la baisse.

Comme M. Gaudin estime que ce projet sera énergivore, M. Delaude répond que les détails techniques ne figurent pas dans ce projet, mais il pense que M. Gaudin a raison car le projet parle de bulle gonflable. Il demande quelle Commission veut l'examiner.

M. Gorce explique qu'il a assisté à la présentation de ce projet aux membres du TCPC mais que des analyses doivent encore être faites par une commission, y compris sur les aspects énergétiques.

M. Hilty, qui a également assisté à la présentation, estime que le TCPC a répondu à pas mal de points soulevés lors du premier projet. Il estime que le dossier ne devrait pas être refusé ce jour, avant qu'il soit présenté.

M. Delaude estime que quelques informations manquent encore, notamment les données techniques. Il faut décider si une commission engage déjà le travail ou si c'est l'exécutif qui doit défricher le projet.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Escher propose que la Commission des Sports prenne le dossier, elle recevrait le club.

M. Gorce relève encore les éléments d'information qui manquent, que le TCPC n'a peut-être pas. Il propose que le service technique de la commune examine ce dossier, valide et complète les éléments. L'exécutif reviendra devant le Conseil municipal avec ces compléments.

M. Gisiger demande qu'on n'oublie pas la commission des finances. Le Conseil vient de voter CHF 1,5 millions pour la crèche, il arrive encore une dépense de CHF 650'000.- pour le tennis... Il faut prendre conscience qu'au niveau argent, il faudra mettre des priorités.

Le Président met aux voix si le dossier doit partir en commission ou au Conseil administratif.

**Par 16 voix « pour », aucune abstention et 2 voix « contre », le projet de couverture de deux courts de tennis est renvoyé au Conseil administratif pour compléments.**

d) « La Nuit est belle »

M. Gorce revient sur cet événement, prévu le 26 septembre, qui consiste à éteindre l'éclairage public dans tout le canton et au-delà dans le Grand Genève. Sur l'ensemble des communes, 42 sont favorables, trois défavorables mais deux de ces trois ont changé d'avis et sont favorables et la troisième devrait rejoindre la majorité. M. Gorce remercie le Conseil d'avoir validé ce projet et d'avoir donc rejoint la majorité.

Le Président remercie et engage chacun-e à réfléchir comment éclairer la salle du Conseil municipal pour sa prochaine séance prévue le 26 septembre.

Mme Fournier demande si une communication particulière sera faite pour inviter les habitants à participer.

M. Delaude répond que oui, mais ce n'est pas encore discuté. Il sait que des habitants proposent parfois leur télescope aux autres quand cela se présente.

Mme Fournier se fait préciser que tout est éteint, y compris au niveau cantonal. M. Delaude précise que le Grand Genève participe également, donc des communes de France voisine aussi.

Comme Mme Fournier s'étonne que les sorties d'autoroute soient éteintes, M. Gorce répond que pour les autoroutes, c'est au niveau de l'Office fédéral des routes que ce sera décidé.

Mme Maytain salue les lumières à détecteur de mouvement du chemin qui mène au tennis et souhaiterait que cet éclairage soit étendu ailleurs.

Revenant sur le vote de la délibération sur la crèche et relevant que la population voudrait s'exprimer sur ce sujet, elle demande s'il y a un délai. MM. Gorce et Savigny répondent que toutes les délibérations comportent un délai référendaire de 30 jours, celui-ci comprenant, en plus, des fêtes judiciaires.

Mme Maytain demande une communication spéciale sur ce sujet.

M. Gorce répond qu'il n'est pas prévu une communication particulière sur cette délibération, qui bénéficiera de la communication habituelle qui est celle de toutes les délibérations.

### **E. Propositions individuelles & questions**

a) Configuration de la salle

M. Mouton propose que l'on réfléchisse à installer mieux le public, de manière que les personnes présentes puissent voir les projections qui sont faites sur l'écran.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### b) Exposition sur la médiation interculturelle

Lors de la dernière séance, Mme Bowman a relayé une demande d'une habitante, Mme Odette Shyaka. Il avait été indiqué que Mme Shyaka devait contacter la commune qui donnerait le sujet à la Commission Culture et Loisirs.

M. Gaudin informe qu'il n'a rien reçu.

M. Delaude indique que c'est en cours à la commune.

### c) Plantes de la salle du Conseil municipal

M. Escher se déclare dérangé par les plantes. Il demande une solution pérenne.

### d) Dégradation de la patinoire

M. Hilty signale des dégradations à la patinoire.

### e) Civisme au bord de l'Aire

Mme Fournier signale qu'au bord de l'Aire, où se trouvent les places de pique-nique, deux énormes sacs de 110l de déchets se trouvaient vers les tables. En l'espace de 10 minutes, une dame est arrivée avec ses grillades du soir. Elle a trimbalé un container du tennis club et y a mis les sacs d'ordures dedans avant de remettre le container au tennis. Mme Fournier ne connaît pas l'identité de la dame mais la félicite pour son civisme.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h55.

Le Président  
Christian Cheyroux

Le Vice-Président  
René Gisiger

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé